



LES VOYAGES

La Libre



La Slovénie, cœur vert de l'Europe



La Libre Planète

Du 25 au 30 août 2024



**Preference**

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → LJUBLJANA

DIMANCHE 25 AOUT

En matinée, départ de Bruxelles à destination de Ljubljana par un vol direct avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée à Ljubljana en fin de matinée. Accueil par le guide local et transfert vers le centre-ville.
Déjeuner dans un restaurant local.

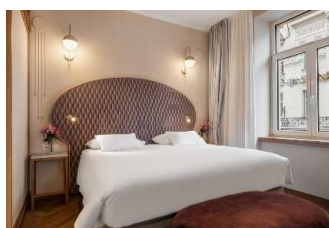
L'après-midi sera consacrée à la découverte de **Ljubljana**, l'occasion de faire également une balade en bateau (très stable) sur la Ljubljanica.

Les habitants de Ljubljana disent de leur ville qu'elle est faite à la mesure de l'homme, et les visiteurs sont également nombreux à partager cette opinion. Ville originale aux petits coins charmants et accueillants, Ljubljana surprend souvent ses visiteurs par son charme rêveur mitteleuropéen en hiver et par son atmosphère méditerranéenne détendue en été. Géographiquement, Ljubljana est aussi le point de départ idéal pour partir à la découverte des beautés et des paysages très diversifiés de la Slovénie.

Ljubljana a su sauvegarder les vestiges qui témoignent des cinq millénaires de son histoire, notamment l'héritage de l'antique Emona et l'ancien centre-ville avec son château médiéval, ses façades baroques, ses porches ornementés et ses toits inégaux. La touche finale de cette charmante mosaïque se clôture par les pittoresques ponts qui enjambent la Ljubljanica et le magnifique parc Tivoli qui vient border le centre même de la ville.



En fin de journée, arrivée à **l'hôtel Grand Hotel Union Eurostars 4***. Installation, diner et nuit (3 nuits). *Le Grand Hotel Union Eurostars, construit en 1905, est un établissement imposant et magnifique et d'un exemple du style Sécession viennoise, qui fait partie du mouvement Art nouveau. Au fil des ans, il a accueilli diverses personnalités du monde politique, du cinéma, de la musique et de la royauté, dont la reine Elizabeth II.*



En matinée, départ vers la région alpine du pays pour rejoindre le **lac de Bohinj** (en slovène Bohinjsko jezero), le plus grand lac permanent de Slovénie. Il est situé dans la municipalité de Bohinj au nord-ouest du pays et à l'intérieur du parc national de Triglav.

Le lac de Bohinj, d'une superficie de 3,18 km² et perché à une altitude de 525 mètres, s'étend sur une longueur de 4,2 km avec une largeur maximale d'un kilomètre. Sa profondeur maximale atteint 45 mètres. C'est un lac d'origine glaciaire, retenu par une moraine. Il est célèbre pour être associé à la légende du « Zlatorog », un chamois blanc doté de cornes en or, dont une statue se dresse près du lac. Le lac de Bohinj conserve son caractère sauvage, avec seulement quelques constructions dans les environs.



Montée en téléphérique pour atteindre le domaine des pistes skiabiles de Vogel, d'où l'on jouit d'une vue imprenable sur le lac et la région.

Déjeuner au sein d'un restaurant en station. Redescente en téléphérique et continuation des visites avec le splendide site de **Bled**.

Bled est l'un des joyaux du tourisme slovène, célèbre pour son lac, le *Blejsko jezero*, ainsi que pour son île, qui sont des destinations incontournables en Slovénie. Le lac de Bled, avec ses eaux d'un bleu profond entourées de forêts verdoyantes, elles-mêmes dominées par les sommets enneigés des Alpes juliennes, est souvent considéré comme le plus romantique des lacs alpins. La scène est parfaite : un château médiéval se dresse majestueusement surplombant le lac depuis un promontoire rocheux, tandis qu'une église baroque trône sur la petite île au centre du lac. Cet endroit enchanteur a toujours attiré les visiteurs, remontant à l'époque de l'aristocratie austro-hongroise qui venait régulièrement à Bled pour se ressourcer.



Traversée du lac en « Pletna Boat » (embarcation avec toit dirigée par un rameur) pour rejoindre l'île de Bled, l'unique île Slovène. Visite de son Eglise Sainte Marie de l'Assomption datant du 17^e siècle.

Retour sur les rives du lac et **visite du château médiéval de Bled**.

Le château de Bled, également connu sous le nom de *Blejski grad* en slovène, est un édifice médiéval érigé sur une falaise surplombant la ville et le lac de Bled. Il demeure le plus ancien château du pays.

La première mention écrite du château remonte à 1011, lorsqu'il a été cédé aux évêques de Brixen par l'empereur Henri II. Initialement situé en Carniole, il passe sous la domination autrichienne de la Maison des Habsbourg en 1278. La tour romane constitue la partie la plus ancienne du château, mais d'autres tours et fortifications ont été ajoutées au Moyen Âge. Les autres structures affichent des influences de la Renaissance. Le château est organisé autour de deux cours intérieures reliées par un escalier. Une chapelle datant du 16^e siècle, rénovée avec l'ajout de fresques vers 1700, se trouve dans la cour supérieure. De plus, le château est doté d'un pont-levis franchissant un fossé.



Retour à Ljubljana en fin de journée.

Dîner dans un restaurant local.

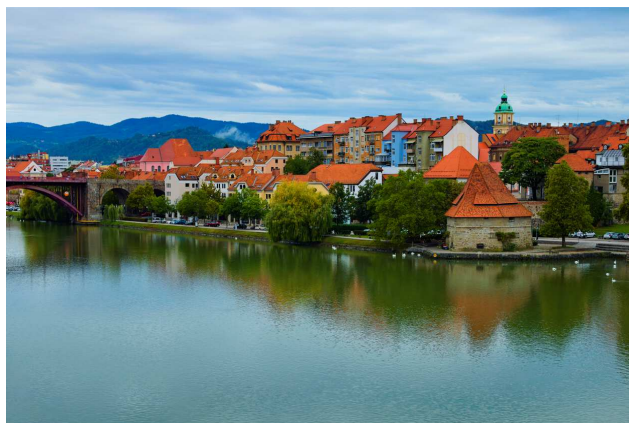
Nuitée à l'hôtel.

Départ vers l'Est du pays avec une première étape à Velenje pour la visite du **Musée des mines de charbon**, un des musées techniques contemporains parmi les meilleurs d'Europe.

La visite du musée est divisée en deux parties : la partie souterraine à 160m de profondeur, que l'on peut rejoindre en quelques secondes via un ascenseur, présente aux visiteurs la découverte et l'extraction du charbon. La deuxième partie permet de découvrir l'exposition permanente sur le développement de l'activité houillère en Slovénie.

Continuation de la route en direction de **Maribor**.

Maribor, située dans la région de la Basse-Styrie (Štajerska), est la deuxième plus grande zone urbaine de Slovénie après la capitale, Ljubljana. La ville, au cœur d'une région renommée pour ses vignobles, ses forêts et ses montagnes, est célèbre pour son tourisme et ses compétitions hivernales. Elle a été surnommée « La Cité Alpine » à partir de l'année 2000. En 2012, Maribor a été désignée Capitale européenne de la culture, aux côtés de Guimarães au Portugal, et en 2013, elle a été nommée Capitale européenne de la jeunesse.



Embarquement sur un bateau traditionnel non privatisé (pour tous les âges, très stable) et navigation en eaux calmes sur la rivière Drave. Déjeuner traditionnel à bord.

La Drave prend sa source dans le Parc naturel des Dolomites de Sesto en Italie et la région naturelle du Haut-Adige, également connue sous le nom de Tyrol du sud ou Tyrol italien. Elle parcourt son chemin entre les bassins versants de la mer Adriatique et de la mer Noire, coulant vers l'est. Ensuite, elle pénètre en Autriche, arrosant le sud du pays. Plus tard, elle devient la frontière entre l'Autriche et la Slovénie, traversant les villes de Maribor et Ptuj. Après cela, elle traverse le nord-est de la Croatie, longeant la frontière avec la Hongrie, pour finalement rejoindre le Danube à Osijek, en Croatie, non loin de la frontière hongroise.

Continuation de la route jusqu'à la cave à vins Dveri Pax pour une visite suivie d'une dégustation.

La vigne, qui demande beaucoup d'attention, d'amour et de soleil, occupe les meilleurs terroirs des trois régions viticoles slovènes. Elle fut introduite sur le territoire de la Slovénie il y a plusieurs milliers d'années par les Illyriens et les Celtes, avant d'être cultivée par les Romains puis par les Slaves et les Slovènes. La plus vieille vigne du monde, qui continue de produire du raisin, se trouve à Maribor. Et tout cela se reflète dans les vins slovènes contemporains, classés parmi les meilleurs au monde.

Retour à Ljubljana.

Dîner buffet et nuitée à l'hôtel.

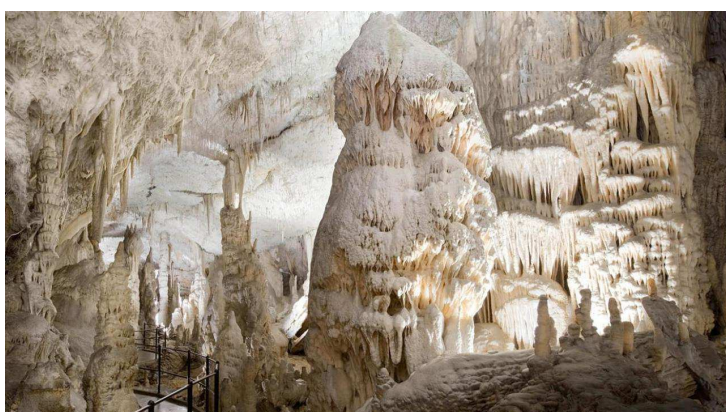
LJUBLJANA – POSTOJNA CAVE – KOPER - PORTOROZ

MERCREDI 28 AOÛT

Départ pour la visite des **grottes de Postojna**.

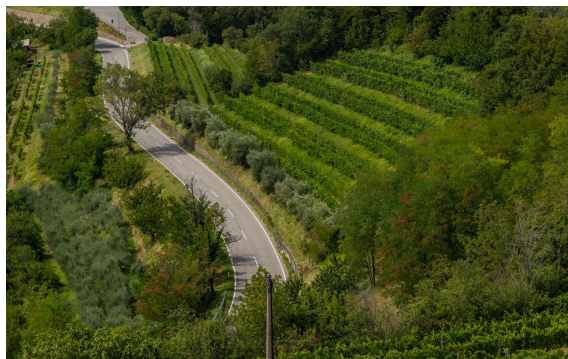
La grotte de Postojna (Postojnska jama en slovène) est un réseau karstique situé près de la ville de Postojna en Slovénie à environ 50 km au sud-est de la capitale Ljubljana. Sa taille, son accessibilité et la richesse de ses entrailles font de la grotte la plus grande attraction touristique du pays. C'est dans cette grotte que les premiers spécimens de la plupart des groupes de faune cavernicole ont été découverts.

La grotte de Postojna est un enchevêtrement de plus de 20 km de cavernes et galeries (découvertes jusqu'aujourd'hui). En effet, ce sont les plus grandes grottes du Carso, ainsi que les plus visitées d'Europe. Dans le complexe hydrographique de la rivière Pivka, les cavernes les plus célèbres sont la Grotte di Postumia, la Grotte de Otok, l'Abisso della Pivka, la grotte Noire et le Cavernone della Planina.



Continuation de la route vers Portorož en découvrant tout d'abord **Goriška Brda**.

Ce coin presque caché de la Slovénie occidentale est souvent appelé la " Toscane de la Slovénie " en raison de ses villages perchés, de ses vergers, de ses cyprès et, bien sûr, de ses coteaux ondulants bordés de vins..

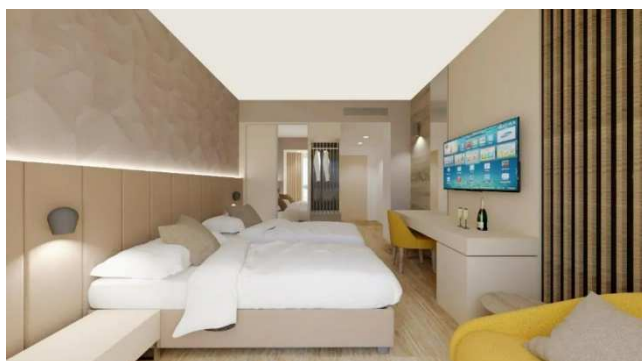


Visite des villages de **Šmartno** et **Dobrovo** et dégustation d'huile d'olive suivie du déjeuner.

Continuation de la route jusque Portoroz.

Arrivée à l'**hôtel Riviera 4***. Installation, diner et nuitée (2 nuits).

À quelques pas de l'une des plages les plus belles et les plus exclusives de Portoroz se trouve l'hôtel Riviera, un hôtel 4. Cet hôtel fait partie d'un réseau qui compte 6 hôtels dans la région et est en pleine rénovation pour offrir une belle modernité à ses chambres et ses espaces. L'hôtel promet une très belle réouverture dès fin juin 2024.*



En matinée, départ vers le haras de Lipica.

Grâce au haras de Lipica, berceau des lipizzans mondialement connus, l'équitation possède une tradition séculaire en Slovénie. Ce haras, où sont élevés les nobles chevaux blancs lipizzans depuis plus de quatre cents ans, mérite le détour. Les lipizzans séduisent tous les amateurs d'équitation classique selon les principes de l'école d'équitation espagnole de Vienne, avec le dressage sportif et les attelages.

Déjeuner dans un restaurant local.

Après le déjeuner, direction les **salines de Sečovlje** et visite guidée.

La récolte manuelle traditionnelle du sel sur des plaques de sel n'est pas seulement un trait distinctif du patrimoine culturel de la Slovénie méditerranéenne, mais elle offre également des conditions qui permettent de préserver le patrimoine naturel le plus important des salines de Sečovlje. Selon des sources écrites, les salines de Sečovlje ont plus de sept cents ans, et certains auteurs jurent qu'elles sont beaucoup plus anciennes. Il fut un temps où l'Istrie slovène comptait des marais salants partout le long de la côte, mais aujourd'hui, ils ne sont préservés qu'à Sečovlje et Strunjan. Les salines de Sečovlje ont été protégées en tant que parc paysager en 1989, dans lequel seules les activités économiques qui ne mettent pas en danger l'équilibre naturel sont autorisées.



Dîner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel **Grand Hotel Portorož 4***.

Départ matinal pour le domaine viticole de Santomas. Visite et dégustation.

Ensuite, **embarquement sur le bateau Meja**, construction navale traditionnelle qui fêtera bientôt son 100^e anniversaire. Profitez d'une visite panoramique en bateau et admirez la côte slovène depuis le bateau. Passez quelques heures agréables en mer et apprenez à connaître les villes côtières slovènes d'un autre point de vue.

La magnifique mer Adriatique, avec ses eaux bleues étincelantes, offre aux navigateurs une légère brise marine. Bien que la côte slovène ne soit longue que de 46 km, l'expérience de naviguer près de la côte est des plus agréables.

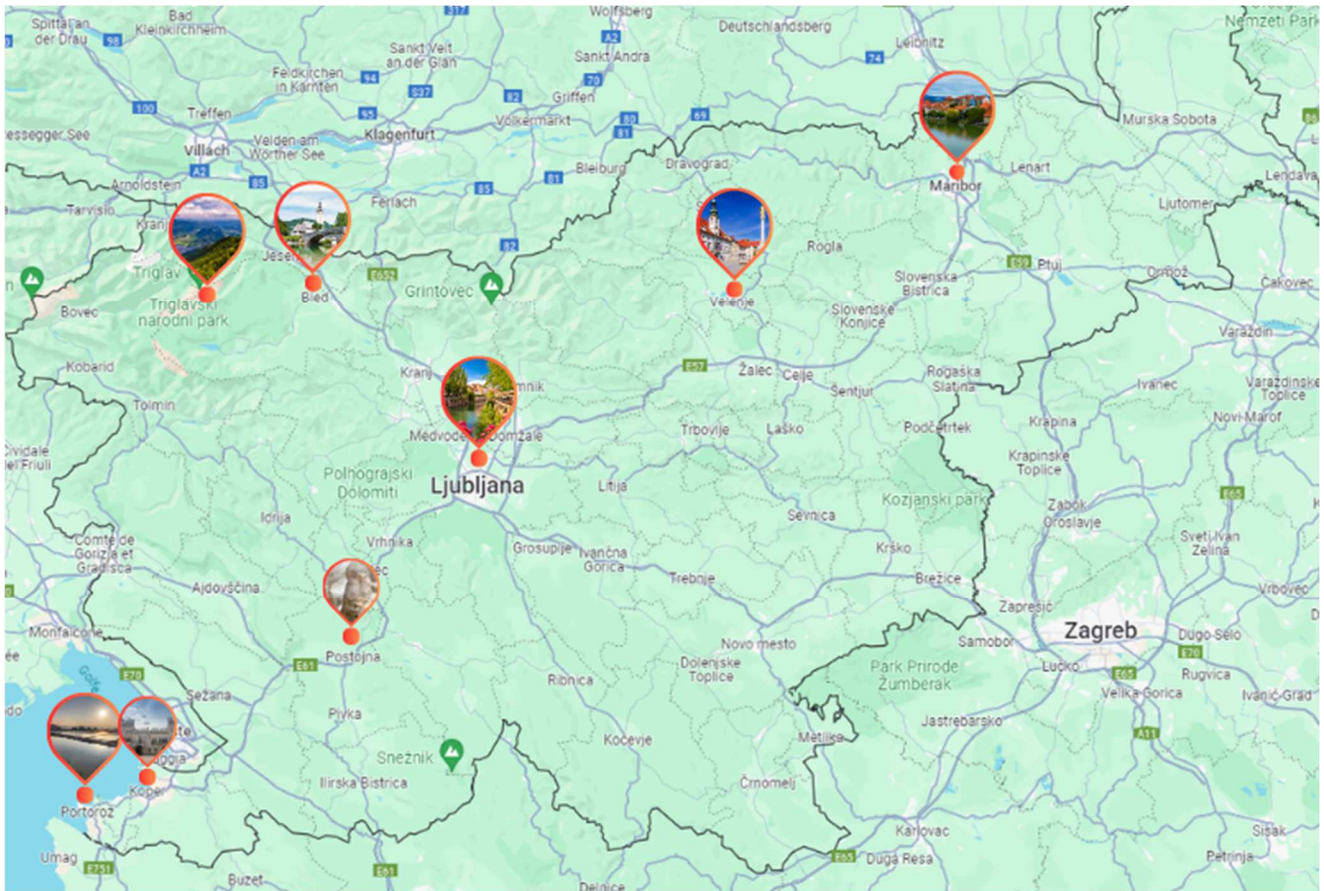
Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers l'aéroport de Ljubljana pour le vol de retour direct vers Bruxelles avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

CARTOGRAPHIE :



Le Prix (SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS)

PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 31/05/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.750 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **550 €**

PRIX (RESERVATION A PARTIR DU 01/06/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.900 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **550 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière Brussels Airlines.
- Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour +/- 63,54 euros).
- Les transferts et les transports en autocars confort.
- Le logement en chambre double et petit déjeuner dans des hôtels 4* mentionnés ou similaires.
- La pension complète.
- Les visites et excursions prévues au programme.
- Les services de guides locaux parlant français.
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- Les attentions de La Libre.
- La TVA.
- La prime du Fonds de Garantie Voyage.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons, pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 24/04/2024

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE VALIDE PENDANT LA DUREE DU SEJOUR. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LES PHOTOS SONT PRESENTES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIE DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX :

- AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 MAI 2024 : 2.750 €**
- A PARTIR DU 01/06, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.900 €**
- LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **550 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 25 JUILLET 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : D.3829 SLOVENIE

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
mail@gfg.be